

**Compte-rendu de la Réunion du  
Conseil Municipal du 15 décembre 2020**

**Date de convocation :**  
8 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

**Etaient présents :** Sylvain Lambert, Christian Gatineau, Martine Merelle, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Buisson, Béatrice Gout, Xavier Henry, Nelly Basso, Christophe De Sousa, Stéphanie Caillard, Christian Bou, Pascal Romé, Yann Prince.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

**Absents excusés et représentés :** Fabienne Maillebouis représenté par Béatrice Gout.

**Secrétaire de séance :** Martine Merelle

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une décision modificative de la section investissement dépenses.  
Les élus n'émettent aucune objection.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2020**

Lecture faite par Monsieur le Maire, le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre est approuvé à l'unanimité.

**2. Union : rachat de la machine à hot dog**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acheter la machine à hot dog à l'Union pour une valeur de 156.99 euros et dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2020 sous l'article 2188.

**3. CA RT – Subvention programme triennal de voirie 2020-2022 : transfert à la CA RT de la part subventionnée correspondant à la voirie intercommunale**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Rambouillet Territoires à utiliser la subvention transférée pour des travaux de voirie sur le territoire intercommunal.

**4. CA RT- adhésion à la convention de groupement de commande d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries et services d'assistance technique de RT dans le cadre des travaux de voirie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord sur ce projet de groupement de commande, décide d'adhérer à ce groupement de commandes, approuve la convention et précise que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires.

**5. Désignation des membres de la commission intercommunale cimetièrre**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne:

- 2 délégués titulaires : Mesdames Merelle et Basso
- 2 délégués suppléants : Mesdames Caillard et Buisson

## **6. Marché - création d'un marché hebdomadaire**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un marché communal alimentaire sur la commune, avec une fréquence hebdomadaire, le samedi après-midi de 15h30 à 18h00, tout au long de l'année qui sera étendu aux artisans une fois par mois.

Le tarif, actuellement de 3.5€ relatif à l'occupation du domaine public est révisé chaque année par le conseil municipal.

## **7. INSEE - Convention relative à la transmission des données de l'état civil**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction Régionale de Auvergne-Rhône Alpes de l'Institut national de la Statistique et des Études Économiques, portant sur la transmission des données de l'état civil.

## **8. Eglise – demande d'aide financière**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet relatif à la restauration des charpentes et toitures du collatéral et de la nef, autorise le maire à déposer un permis de construire relatif aux travaux cités et sollicite une demande d'aide financière auprès de :

O La Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre des travaux et études sur monument historique, à hauteur de 30% du montant de l'opération, soit 177 123.00€,

O La Région, au titre de la restauration du patrimoine immobilier protégé à hauteur de 15% du montant de l'opération, soit 88 561.50€,

O Du Département, au titre de la restauration des patrimoines historiques 2020-2023, pour un montant maximum de 85 000.00€,

O De la Préfecture dans le cadre de la DETR 2021 pour 117 000€ si les modalités de demande de subvention pour l'année 2021 sont inchangées

## **9. BP 2021- Autorisation pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, à liquider et mandater des dépenses d'investissement du budget 2021 dans l'attente du vote de celui-ci, dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 20 ; crédits ouverts en 2021 : 4 625.00€
- Chapitre 21 ; crédits ouverts en 2021 : 17 291.25€
- Chapitre 23 ; crédits ouverts en 2021 : 5 000.00€

## **10. DM2-BP2020**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante:

- Investissement dépenses: chapitre 21, Article 2121: diminution de crédit - 15 000€
- Investissement : chapitre 23, Article 2313 : augmentation de crédit + 15 000

## **11. Informations et questions diverses**

- a. Urbanisme
- b. Décision du maire 1
- c. Décision du maire 2
- d. Décision du maire 3
- e. SEY – rapport activités 2019
- f. SICTOM - rapport activités 2019
- g. A10 gratuite – rapport activité 2020
- h. Spectacle sur scène
- i. Exécution budgétaire 2020
- j. Courrier Paroisse – Père Jacques NOAH BIKOE
- k. Carte vœux M et Mme JOUVE

La séance est levée à 23h26.

Le Maire, Sylvain LAMBERT

